

COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL DU 4 MARS 2014 COMPTE-RENDU CFDT

*Ce CTM était présidé par la nouvelle secrétaire générale du MAAF,
Mme Valérie METRICH-HECQUET. Son adjoint est M. Michel MAGIMEL.*

DIALOGUE SOCIAL

La CFDT a rappelé son attachement à un dialogue social constructif. Elle regrette un ordre du jour très lourd et une diffusion tardive des documents pour ce CTM ce qui ne permet pas un débat approfondi.

Pour que le CTM soit une instance de débat et de vote et non pas une simple chambre d'enregistrement, il doit se réunir plus fréquemment. Il est un lieu d'expression des personnels via leurs représentants sur des sujets de fond engageant l'avenir de notre ministère. A titre d'exemple, les textes comme la loi d'avenir doivent être débattus en CTM.

PARCOURS PROFESSIONNELS

Le projet de circulaire d'orientation sur les parcours des personnels de catégorie A et A+ apporte des éléments positifs comme la prise en compte de l'expertise dans l'évolution des carrières alors que jusqu'à présent seules les fonctions d'encadrement étaient reconnues.

La CFDT est intervenue pour la reconnaissance de l'expertise de domaine dans les parcours professionnels. Il s'agit d'agents ayant développé une expertise particulière dans les domaines techniques ou administratifs qui sera désormais prise en compte pour leur carrière. Il est prévu la mise en place d'une commission d'orientation et de suivi de l'expertise (COSE) qui aura pour mission, entre autres, d'assurer la reconnaissance des experts. Une mission du CGAAER est en cours pour définir le fonctionnement de la COSE et ses conclusions devraient être disponibles rapidement. Pour la CFDT, cette circulaire ne peut pas être finalisée sans les conclusions du CGAAER sur la COSE.

L'administration indique que les conclusions sont attendues rapidement. Elles devraient être prises en compte dans le nouveau projet de circulaire qui sera présenté au CTM du mois de mai 2014.

Si cette circulaire clarifie les règles de promotion, certaines dispositions rigidifient les possibilités d'avancement par rapport à la situation actuelle :

- mobilité obligatoire : l'instauration d'une mobilité obligatoire dans le cas d'avancement sur liste d'aptitude pour les attachés introduit une nouvelle contrainte ;

L'administration prend en compte cette demande et propose la réunion d'un groupe de travail spécifique qui examinera en détail les conditions d'avancement pour la filière administrative.

- cycles de mobilité : seulement 2 cycles de mobilité sont proposés lors d'un changement de catégorie (de B en A et de A en A+) tandis que 4 cycles de mobilité sont possibles dans le cadre d'avancement de grade dans un corps de catégorie A ;

Pas de réponse claire pour l'instant, nous porterons cette demande dans le prochain groupe de travail sur les parcours professionnels.

- accès aux postes d'une catégorie supérieure : contrairement à ce qui est proposé dans le projet de note, les agents de catégorie B doivent pouvoir postuler sur des postes de catégorie A sans référence au grade ;

L'administration n'apporte pas de réponse claire pour l'instant. Nous renouvelerons cette demande lors des prochaines discussions sur ce texte.

- fin de carrière : les conditions de changement de grade en fin de carrière doivent être assouplies afin de reconnaître les services rendus.

L'administration semble ouverte sur cette question et propose de créer un groupe de travail spécifique sur ce dossier.

La CFDT est intervenue pour souligner la prise en compte insuffisante dans ce projet de circulaire des agents de catégorie A dans l'enseignement (PCEA, PLP, IAE). La CFDT souligne les efforts à mener pour la reconnaissance des parcours professionnels dans l'enseignement, notamment pour les IAE dont le régime indemnitaire n'est pas attractif. Une meilleure valorisation des parcours des IAE dans l'enseignement serait de nature à favoriser la mise en place du projet « produisons autrement ».

En outre, cette circulaire devrait être également l'occasion d'aborder les secondes carrières pour les enseignants.

L'administration accepte d'aborder le problème spécifique des IAE en groupe de travail.

CLASSEMENT DES POSTES

En lien avec les parcours professionnels, la CFDT s'oppose fermement au projet de classement des postes selon le niveau de parcours professionnel. En effet, il s'agit d'un projet corporatiste qui vise à dissuader les attachés, les IAE et les contractuels de postuler et d'accéder aux postes d'encadrement.

La référence directe à des corps dans les classements de poste doit être supprimée.

L'administration a accepté cette demande.

SPAgri-CFDT : syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS

Tél : 01 49 55 46 83 – cfdt@agriculture.gouv.fr

Toutes nos communications, comptes-rendus des CAP et des groupes de travail, sont consultables sur notre site

<http://spagri-cfdt.agriculture.gouv.fr/>

REVALORISATION DES PRIMES : A QUAND LA PRIORITE AUX CATEGORIES C ?

La CFDT s'étonne et désapprouve que l'on utilise encore la PFR pour revaloriser le régime indemnitaire des inspecteurs généraux de l'agriculture (IGA) alors qu'une négociation délicate est en cours à la fonction publique dont le but est de bâtir une nouvelle prime moins individualiste en tenant compte des défauts constatés de la PFR.

La CFDT demande depuis longtemps une amélioration du régime indemnitaire pour la catégorie C. Malgré l'engagement pris par le ministre sur ce dossier, l'administration ne trouve pas de moyen rapide pour cette catégorie alors que pour la catégorie A+, elle trouve des solutions.

La CFDT réitère sa demande de revalorisation des primes de la catégorie C dès 2014. Quel engagement pouvez-vous prendre pour cette revalorisation en 2014?

La secrétaire générale du MAAF rappelle l'engagement du ministre pour revaloriser les primes de la catégorie C, il l'a réaffirmé lors de ses vœux. D'autre part, le ministère a provisionné dans son budget 2014, une somme pour réaliser cette revalorisation. Reste à définir la forme que prendra cette revalorisation : la nouvelle prime en négociation à la fonction publique pour remplacer la PFR ou d'autres pistes compte tenu du retard pris dans la mise en œuvre de cette nouvelle prime.

La CFDT dénonce le manque d'engagement précis et se battra pour faire aboutir ce dossier le plus rapidement possible. Il est indispensable que la revalorisation intervienne sur la feuille de paye de décembre 2014.

En l'absence de réponse claire pour les agents de catégorie C, la CFDT a refusé de participer au vote pour la mise en œuvre de la PFR pour les IGA.

DECENTRALISATION FEADER

La transfert de l'autorité de gestion du FEADER aux conseils régionaux est un choix gouvernemental qui a été annoncé depuis juillet 2012. A ce jour, nous constatons un retard dans la mise en œuvre de ce transfert, ce qui pose quelques problèmes :

- certaines aides sont toujours en attente de mise en œuvre effective par les conseils régionaux notamment les aides à l'installation des jeunes agriculteurs,
- les agents affectés sur ces missions sont toujours dans l'incertitude et ne connaissent pas les conditions qui leurs seront proposées par les conseils régionaux
- l'organisation choisie par certains conseils régionaux peut engendrer un travail supplémentaire en DRAAF ou DDT. Pourtant, le plafond d'emplois du BOP régional sera mécaniquement abaissé dès 2015. Par anticipation, l'organisation des services déconcentrés est déjà impactée.
- si l'incertitude est forte pour les agents titulaires, elle l'est encore plus pour les agents en CDD, notamment les contrats BALNY

SPAgri-CFDT : syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS

Tél : 01 49 55 46 83 – cfdt@agriculture.gouv.fr

Toutes nos communications, comptes-rendus des CAP et des groupes de travail, sont consultables sur notre site

<http://spagri-cfdt.agriculture.gouv.fr/>

L'administration confirme les décisions prises lors du dernier groupe de travail à savoir :

- *75 ETP transférés ;*
- *Le droit de retour est confirmé, mais le retour sur le poste de leur DRAAF d'origine devra rester exceptionnel s'il se produit la seconde année de mise à disposition.*
- *l'administration confirme la mise en place d'un dispositif d'accompagnement individuel des agents via les IGAPS et la diffusion prochaine d'une foire aux questions (FAQ) auprès des agents.*

Par ailleurs, la mise en place de ce transfert est plus ou moins rapide selon les régions les pratiques régionales ne sont pas uniformes ;

L'ensemble des conventions tripartites Etat-régions-ASP fixant les modalités de gestion du FEADER et la répartition des tâches pour la gestion des dossiers devrait être signé dans la quasi totalité des régions d'ici fin mars ;

La CFDT a demandé une diffusion rapide de cette FAQ si possible avant fin mars.

L'administration a répondu favorablement à cette demande

[Pour plus d'informations voir notre compte rendu](#) du groupe de travail transfert FEADER du 12 février 2014

BILAN SOCIAL

La comparaison de la situation des hommes et des femmes fait apparaître une forme de discrimination dans les promotions des agents, les taux de promotion constatés dans les filières administratives largement féminisées sont très sensiblement inférieurs à ceux constatés dans les filières techniques.

Le bilan social fait apparaître une augmentation sensible de la durée des années travaillées. Ainsi entre 2011 et 2012, l'âge moyen de départ à la retraite est passé de 59 ans et 11 mois à 62 ans et 6 mois. La CFDT demande que cette nouvelle donnée soit prise en compte dans l'organisation du travail.

Compte tenu de l'ordre du jour de ce CTM, reconnu chargé par l'administration, le bilan social sera examiné au prochain CTM.

*

**

Ce CTM marathon s'est terminé à 21 heures dans une ambiance constructive avec une nouvelle secrétaire générale à l'écoute des demandes concernant la situation des personnels du ministère.

SPAgri-CFDT : syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS

Tél : 01 49 55 46 83 – cfdt@agriculture.gouv.fr

Toutes nos communications, comptes-rendus des CAP et des groupes de travail, sont consultables sur notre site

<http://spagri-cfdt.agriculture.gouv.fr/>